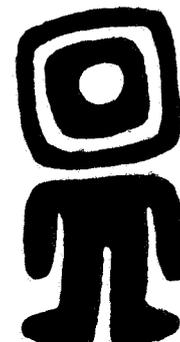


Les Indiens Yanomami et le «miracle brésilien»

Bruce ALBERT



Je suis sûr que beaucoup de Brésiliens vont rougir de honte, demain, pour avoir eu, hier – je veux dire aujourd'hui – des ancêtres aussi brutaux que nous. Je crains que beaucoup d'êtres humains, de par le monde entier, nous regardent déjà avec des yeux effrayés.

Pourquoi tant de violence contre des Indiens sans défense ? Quelle est la source de tant de haine pour l'homme ? Qu'en sera-t-il des Yanomami ?

Darcy Ribeiro

Les Indiens Yanomami occupent un vaste territoire d'environ 110 000 km² situé (Chagnon 1968:115) de part et d'autre de la frontière du Venezuela et du Brésil. Leur population s'élève à environ 16 000 personnes réparties en 320 groupes locaux (Albert and Zacchini 1979:101). 8400 Yanomami vivent au Brésil sur le cours supérieur des affluents de la rive gauche du Rio Negro et de la rive droite du Rio Branco, dans une région de forêt tropicale dense au relief parfois tourmenté qui a longtemps opposé un rempart naturel à la pénétration blanche. Jusqu'en 1973 seule une minorité de groupes Yanomami du Brésil avait eu des contacts limités avec des collecteurs de latex, des chasseurs de jaguar, des missionnaires ou des membres d'expéditions scientifiques. A partir de novembre 1973, à la suite de la mise en œuvre par le Gouvernement brésilien de deux plans successifs de développement axés sur une exploitation intensive de l'Amazonie, les Yanomami se sont trouvés confrontés brutalement dans plusieurs régions de leur territoire à des contacts massifs avec le front d'expansion de la société nationale (Ramos 1979:5).

De 1970 à 1974 le «Plan d'Intégration Nationale» (P.I.N.), initiative du gouvernement militaire du général Médici reposait sur un double souci géopolitique: combler le vide démographique des régions frontalières amazoniennes pour y assurer la souveraineté nationale brésilienne et désamorcer le danger politique que constitue le Nord-Est du pays surpeuplé et rendu explosif par sa structure foncière féodale. Un mouvement de colonisation populaire à charge de l'Etat devait remplir ces objectifs en s'appuyant sur une infrastructure d'environ 15 000 km de routes transamazoniennes. La méconnaissance du milieu, le manque d'infrastructure et la réticence du secteur privé devant le projet firent rapidement de la colonisation de la Transamazonienne (TAM) une «expérience pilote» désastreuse. Les premiers symptômes de l'échec de l'entreprise étaient manifestes dès 1972: les petits colons Nordestins commençaient déjà à surnommer la Transamazonienne la *Transamargura* («Transamertume») (voir

Foucher 1974, 1977). De 1974 à 1978, le nouveau gouvernement du général Geisel décida de substituer aux orientations géopolitiques de la mise en valeur de l'Amazonie prônées par les théoriciens militaires du gouvernement précédent un ensemble de directives économiques jugées plus réalistes par les milieux d'affaires. Il s'agit alors d'intégrer l'Amazonie brésilienne en y favorisant une concentration massive de capitaux nationaux et étrangers sous la forme de grands projets miniers et agro-industriels. La colonisation d'état à vocation sociale et démographique est rapidement abandonnée; l'Amazonie se voit découpée en 15 grands pôles de développement (*Polamazônia*) destinés à satisfaire les exigences du marché international. En mai 1975, la Superintendance du Développement Amazonien (SUDAM) avait déjà autorisé l'implantation de 775 projets agro-pastoraux et industriels stimulés systématiquement par une politique de dégrèvements fiscaux (Apesteguy 1976:124).

70 % de la population amérindienne du Brésil se trouve en Amazonie. Le modèle de développement du «Miracle brésilien», mis en œuvre à travers le «Plan d'Intégration Nationale» et le «Plan *Polamazônia*», a soumis entre 1970 et 1978 un nombre considérable de sociétés indiennes, à un processus accéléré de dépopulation et de spoliation territoriale (voir Davis 1977, Bourne 1978). La situation des Indiens Yanomami durant cette période fournit un exemple particulièrement caractéristique de l'impact meurtrier du développement amazonien sur les groupes indigènes du Brésil. *Cela sera sans doute aussi le dernier: les Indiens Yanomami constituent l'ultime grande ethnie du continent américain encore isolée jusqu'à ces toutes dernières années.*

La route Perimetral Norte

En 1973 fut entreprise, dans le cadre du P.I.N., la construction d'une parallèle septentrionale de la *Transamazônica*: la BR-210 ou *Perimetral Norte* qui, longeant la frontière nord du Brésil avec les Guyanes et le Venezuela, devait conduire de l'estuaire de l'Amazone à la Colombie. Son tracé devait couper sur environ 600 km le sud du territoire des Yanomami. En novembre 1973, des centaines d'hommes et de machines rencontrèrent en défrichant la forêt les premiers villages indiens. La Fondation Nationale de l'Indien (FUNAI, organisme indigéniste officiel dépendant du Ministère de l'Intérieur) déclarait alors qu'il n'y avait dans cette région que quelques groupes isolés situés,

de toute manière, loin de l'influence de la construction routière (*Estado de São Paulo* 24/11/73). Lorsque, dix mois après le début des travaux, fut enfin établi le premier poste d'assistance (P.I.: *Posto Indígena*) de la FUNAI, au km 50 de la route, une bonne partie de la population indienne avait déjà été décimée par d'incessantes épidémies de grippe et de rougeole transmises par les équipes de défrichement. Des 13 villages recensés en 1963 par un relevé aérien (Migliazza 1978: 17-20) dans la région qu'allaient traverser les 105 premiers kilomètres de la *Perimetral Norte* dans le Territoire Fédéral de Roraima, il ne restait en 1974 que 8 petits groupes d'Indiens errants au bord de la route, ravagés par les maladies, la prostitution et l'alcoolisme (Albert and Zacquini 1979: 105). Puis brusquement, en 1975, ce tronçon de route, qui atteignait alors environ 220 km, fut abandonné.

Le mirage meurtrier du Plan d'Intégration Nationale venait de se dissiper, tel un cauchemar absurde, aussi soudainement qu'il avait amené la mort et la dégradation. Sous le regard vide des Indiens en haillons ne subsistait plus du développement amazonien qu'une piste bourbeuse et les débris des chantiers de construction. Les Yanomami entraient dans l'ère du plan *Polamazônia*, l'ère des pôles miniers et agro-industriels.

Projets miniers

Dès 1975 furent rendus publics les résultats des prospections géologiques menées sur le territoire Yanomami par un projet (*Radambrasil*) de relevé systématique des ressources amazoniennes (voir Taylor 1979). Le centre de cette région présentait de forts indices de radioactivité. La nouvelle eut un retentissement considérable dans la presse brésilienne. Un voyage sur les lieux fut immédiatement organisé pour le Ministre des Mines et Energies brésilien et l'Ambassadeur d'Allemagne, pays avec lequel le Brésil venait de signer un important accord nucléaire. Le Gouverneur du Territoire Fédéral de Roraima, où se trouve située la plus grande partie des terres Yanomami, déclarait dans l'euphorie générale: «le Brésil ne peut se permettre le luxe de voir son développement entravé par une demi-douzaine de villages indiens» (*Estado de São Paulo* 1/3/75). On commença à parler de diamant, d'or... Un mois plus tard la région était envahie par des hordes d'orpailleurs (*garimpeiros*) qui, à défaut d'El Dorado, découvrirent un important affleurement de minerai d'étain qu'ils exploitèrent pendant plus d'un an avant que les autorités n'interviennent (l'exploitation minière de surface dans les territoires indigènes est illégale au Brésil). L'expulsion des orpailleurs ne dut finalement rien à l'application de la législation indigéniste. Les *garimpeiros* étaient devenus encombrants pour de toutes autres raisons: alors qu'ils étaient plus de 500 en 1976 de graves conflits armés ne cessaient de les opposer aux Indiens et la presse s'était emparée de l'affaire, mais surtout, la FUNAI venait de délivrer secrètement une autorisation de prospection à une grande entreprise industrielle, la *Companhia Vale do Rio Doce* (CVRD) intéressée par le gisement. La CVRD est déjà célèbre au Brésil pour exploiter des gisements de fer dans le terri-

toire des Indiens Kayapo-Xikrin en association avec l'U.S. Steel. Une filiale de la CVRD, *Docegeo*, s'est établie en janvier au centre du territoire Yanomami pour y effectuer un relevé géologique. Ces travaux ont été conclus en août 1978. La CVRD est maintenant sur le point d'entreprendre l'exploitation du gisement. Dans un rayon de 80 km autour de ce gisement (*Serra dos Surucucus* et *Serra Couto Magalhães*) se trouvent 74 villages Yanomami isolés dans une région montagneuse d'accès particulièrement difficile; soit près de 4000 Indiens que la moindre épidémie de rougeole peut anéantir. Aucun programme d'assistance sanitaire n'a même été prévu dans cette région (Albert and Zacquini 1979:107-109). Mieux, le Gouverneur du Territoire Fédéral de Roraima, n'a eu de cesse d'aggraver les menaces qui pèsent sur les Yanomami en organisant dans la *Serra Couto Magalhães* plusieurs invasions clandestines de *garimpeiros* (*Jornal do Brasil* 26/9/79, *Jornal da Tarde* 13/2/80).

Projets agro-industriels

De 1975 à 1978, toujours selon les directives des *Polamazônia*, la planification de projets agro-industriels et de colonisation dans le Territoire Fédéral de Roraima était entreprise sous la forme d'un cadastre qui empiète largement sur le territoire Yanomami. En août 1975, 7 régions (*Glebas*) pour un total de plus d'un million d'hectares furent ainsi délimitées par l'Institut National de Colonisation et de Réforme Agraire (INCRA). 500 000 hectares y furent encore additionnés en 1978. Approximativement la moitié de ces terres font partie du territoire traditionnel des Yanomami. C'est deux ans après le premier cadastre de l'INCRA que la FUNAI s'est préoccupée d'effectuer un relevé aérien des communautés Yanomami. Il ne s'agit pas là d'un simple manque de coordination des travaux de deux institutions dépendantes d'un même ministère (le Ministère de l'Intérieur), bien au contraire. A la fin de 1978 le relevé aérien de la FUNAI aboutit à une délimitation des terres reconnues officiellement comme occupées par les Indiens Yanomami. Il devint rapidement clair que, présentée comme une garantie des droits territoriaux des Indiens, cette délimitation n'avait pour autre but que d'entériner le démembrement et la spoliation des terres Yanomami amorçés par le cadastre de l'INCRA. La délimitation de la FUNAI légalise en effet l'amputation des deux tiers des terres Yanomami et vise à confiner ces Indiens dans 21 micro-réserves séparées les unes des autres par des couloirs de 5 à 30 km de largeur destinés à être livrés aux projets de colonisation, d'élevage ou d'exploitation forestière. Cet archipel de misère imposerait aux Indiens, submergés par les torrents de la colonisation, des contraintes sociales, écologiques et sanitaires si drastiques qu'ils se trouveraient voués à une disparition complète à brève échéance.

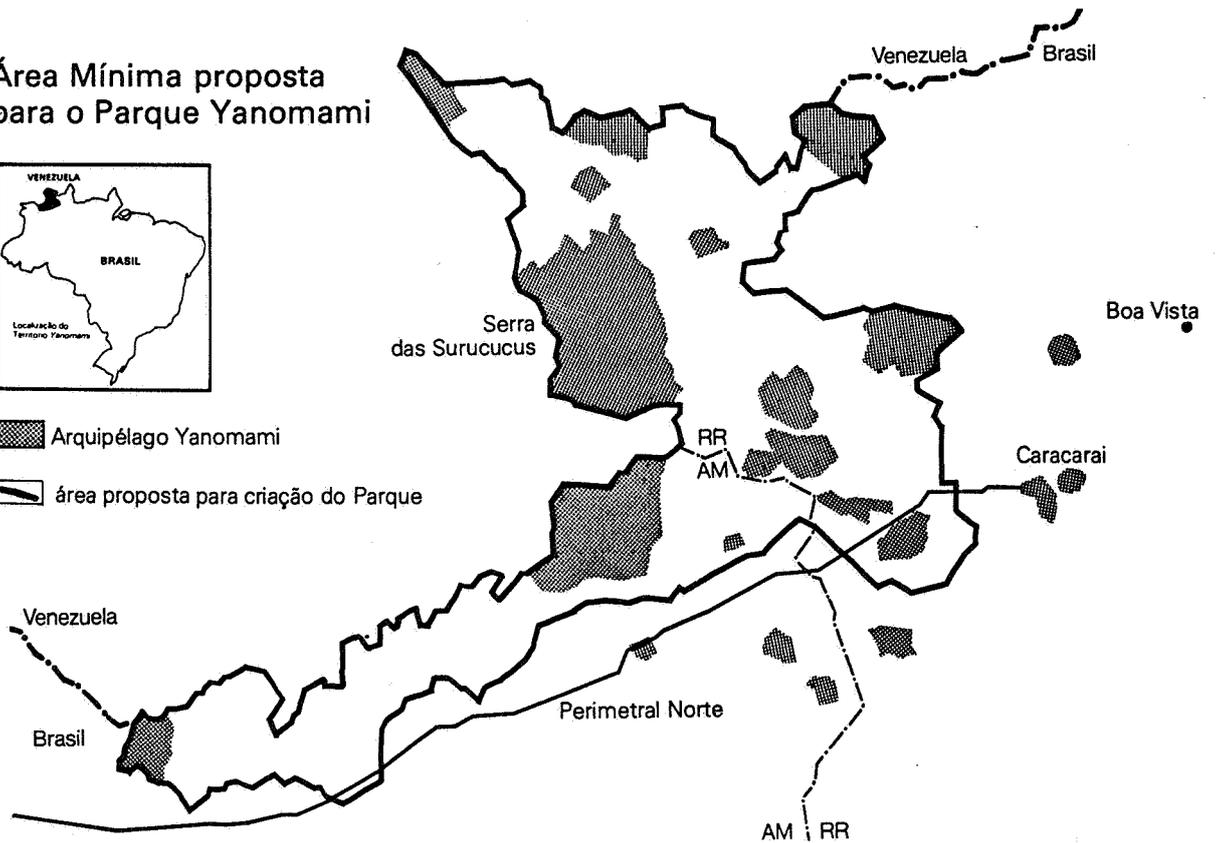
Le projet d'un «Parc Indigène Yanomami»

Devant les menaces de décimation que fait peser sur les Indiens Yanomami la conjonction des projets miniers et agro-industriels du Plan *Polamazônia* et l'inertie ou la duplicité de certains

Área Mínima proposta para o Parque Yanomami



-  Arquipélago Yanomami
-  área proposta para criação do Parque



secteurs de la FUNAI, une association composée d'ethnologues, de juristes, de médecins et de missionnaires a remis en juin 1979 au Gouvernement brésilien un contre-projet de délimitation et de protection des terres Yanomami (voir le texte intégral de ce projet in Albert and Zacchini 1979). Cette association (*Comissão pela Criação do Parque Yanomami-CCPY*), dirigée par une indigéniste brésilienne: Claudia Andujar, revendique la création d'un «Parc Indigène Yanomami» de 6 millions et demi d'hectares qui correspond au territoire traditionnel des Yanomami (voir croquis). En effet, selon les normes de la législation indigéniste en vigueur au Brésil (*Estatuto do Índio*, 1973), seule la formule du «Parc Indigène» (art. 26 et 28), grâce à sa double vocation de protection indigéniste et écologique, permettrait de conserver intacte une aussi vaste superficie, évitant ainsi l'application du système habituel de réserve destiné à des ethnies de moindre importance démographique.

Ce contre-projet a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Indigéniste de la FUNAI (dont les membres sont directement nommés par le Président de la République) en août 1979. Puis, sous la pression d'une puissante campagne de presse, le promoteur du projet initial de démembrement des terres Yanomami a été limogé de la FUNAI en décembre 1979. Au cours du premier trimestre 1980, un groupe de travail CCPY/FUNAI rédigeait le projet officiel définitif de création du «Parc Yanomami» remis le 7/4/80 au Président de la FUNAI et au Ministère de l'Intérieur.

Pourtant, un an après la remise du contre-projet initial et un mois après celle du projet officiel, le «Parc Yanomami» n'a toujours pas vu le jour. L'on annonçait même récemment (*Folha de São Paulo* 5/5/80) que sa création était délibérément freinée par certains secteurs du Ministère de l'Intérieur.

Les causes de cette inertie volontaire des pouvoirs brésiliens ne sont pas nouvelles. Ce projet constitue la 13^e proposition de délimitation des terres Yanomami émise depuis 1968 par des ethnologues ou des missionnaires travaillant dans cette région. L'acheminement de ces projets successifs a toujours été différé sous la pression des puissants intérêts régionaux ou nationaux qui convoitent les terres Yanomami.

Depuis 1979, divers groupes financiers, comptant avec l'appui total des autorités locales et quelquefois fédérales, soutiennent une violente campagne contre la création du «Parc Yanomami». Ainsi, selon les déclarations du député Helio Campos (porte-parole des *garimpeiros* et des colons du T.F. de Roraima), la protection officielle d'un vaste territoire indigène dans une région frontalière menacerait la sécurité nationale car «les Indiens, créant dans ces régions un type de socialisme tribal, contribueraient au démembrement des territoires qu'ils occupent du reste du pays» (*Estado de São Paulo* 14/2/80). Dans la même veine encore une réplique du député Italo Conti à la Chambre des Députés: «les Yanomami finiront par créer, appuyés par l'ONU, une république socialiste». Le Président de la FUNAI lui-même

maintient que les gisements miniers en territoire Yanomami doivent être exploités par des entreprises industrielles accréditées par la FUNAI et le projet de «Parc Yanomami» réduit d'un tiers. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que le dernier emploi exercé par le Président de la FUNAI avant son entrée dans cet organisme était celui de chef des «services de sécurité» de la compagnie minière CVRD intéressée aujourd'hui au premier chef dans l'exploitation de gisements d'étain sur les terres Yanomami (*Jornal de Brasilia* 8/2/80, *Jornal do Brasil* 2/11/79, *Jornal da Tarde* 2/11/79). La réduction et le démembrement du territoire Yanomami par de grands projets miniers et agro-industriels imposeraient à ces Indiens, par le bouleversement brutal de leur organisation sociale et cérémonielle, un violent traumatisme culturel et, finalement, sous l'impact du choc microbien et de la dévastation du milieu naturel, une dépopulation massive. Le cercle du «progrès» se refermera alors sur les derniers Indiens libres d'Amazonie: réduits à une poignée de clochards faméliques et hébétés, harcelés par l'avance des colons et parqués dans un archipel de micro-

réserves bidonvilles, ils seront dits «intégrés à la société nationale».

L'assaut qu'a donné aux dernières populations amérindiennes isolées le modèle de développement brésilien jouit d'une sanglante notoriété: plus de 30 ethnies ont été presque entièrement décimées en moins d'une décennie. Il est urgent de réagir au génocide qui se prépare maintenant contre 8400 Indiens Yanomami du Brésil. Le terme de génocide n'est pas employé ici à la légère. Rappelons que la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, ratifiée par le Brésil le 15.4.52 inclut dans la définition de ce crime (§ 111 item c) la «soumission intentionnelle d'un groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle». *Seul un soutien massif des organisations scientifiques et humanitaires internationales au projet de création d'un «Parc Indigène Yanomami» peut encore permettre de déjouer les menaces d'extermination que font peser sur ces Indiens ceux qui, au nom de la Civilisation, prétendent commettre un crime contre l'humanité.*

Bibliographie

- ALBERT, B. and ZACQUINI, C. «Yanomami Indian Park, Proposal and Justification» (by the Committee for the Creation of the Yanomami Park). In: *The Yanomami Brazil 1979*. ARC/IWGIA/SI Document 37, Copenhagen, 1979.
- APESTEGUY, C. *L'intervention fédérale en Amazonie. Eléments pour une définition de l'Etat militaire au Brésil*. Thèse de 3^e cycle, EHESS, Paris, 1976.
- BOURNE, R. *Assault on the Amazon*. Victor Gollancz, London, 1978.
- CHAGNON, N. A. «Yanomamö Social Organization and Warfare». In: *War: the Anthropology of Armed Conflict and Agression*. M. Fried, M. Harris and R. Murphy eds., The Natural History Press, New York, 1968.
- DAVIS, S. H. *Victims of the Miracle*. Cambridge University Press, Cambridge, 1977.
- FOUCHER, M. «La mise en valeur de l'Amazonie brésilienne» In: *Problèmes d'Amérique Latine*. La Documentation Française. Notes et Etudes Documentaires, n° 4110-4111. Paris, 1974.
- «Le Brésil et l'Amazonie Nouvelle.» In: *Amazonies Nouvelles. Organisation de l'espace rural*. Travaux et mémoires de l'Institut des Hautes Etudes d'Amérique Latine, n° 30, Paris, 1977.
- MIGLIAZZA, E. C. *The Integration of the Indigenous Peoples of the Territory of Roraima, Brazil*. IWGIA Document 32, Copenhagen, 1978.
- RAMOS, A. R. «Yanoama Indians in North Brazil Threatened by Highway». In: *The Yanoama in Brazil 1979*. ARC/IWGIA/SI Document 37, Copenhagen, 1979.
- TAYLOR, K. I. «Development against the Yanoama, the Case of Mining and Agriculture». In: *The Yanoama in Brazil 1979*. ARC/IWGIA/SI Document 37, Copenhagen, 1979.